

REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CENTRE NATIONAL D'INVENTAIRE ET D'AMENAGEMENT
DES RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES (CNIAF)

PROGRAMME CONJOINT OIBT/CITES
"Gestion durable de *Pericopsis elata*/Afroormosia
dans le Bassin du Congo"



Donors



Activité : " Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata*/Afroormosia dans les forêts du Nord Congo"

RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

Gouvernement hôte : République du Congo

Agence d'exécution : Centre National d'Inventaire de
d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
(CNIAF)

Projet n° : PP-A/39-169 A

Projet thématique

Date de lancement :

Septembre 2013

Rapport final :

Coût du projet :

US\$ **229 350**

Rapport d'achèvement de projet

Personnel technique et scientifique

- *Jean-Claude BANZOUZI, Coordonnateur*

- *Stéphanie BIKOUNDA Assistante*

- *PhD Joseph YOKA, Enseignant - Chercheur (Université Marien NGOUABI)*

**Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources
Forestières et Fauniques (CNIAF) ;**

**3^e étage, Immeuble EBATA Franck (Marché Plateau Ville
Brazzaville_République du Congo)**

Tél: +(242) 06 624 73 44

cniaf_2004@yahoo.fr

mfumu_1962@gmail.com

Brazzaville, Janvier 2016

Date : Mars 2016

SOMMAIRE

Résumé analytique -----	3
1. Identification du projet -----	5
1.1 Contexte -----	5
2.1 Situation souhaitée à l'issue de l'Activité -----	7
2.2 Bénéficiaires visés -----	7
2.3 Risques -----	8
2.4 Résultats attendus -----	8
Objectif spécifique -----	8
3. Degré de réalisation du projet (éléments du projet planifiés et exécutés) -----	10
4. Résultats du projet, participation des bénéficiaires visés -----	12
Le projet "Promotion de la sylviculture de <i>Pericopsis elata</i> /Afromosia dans les forêts du nord Congo, a eu pour résultats : -----	12
5. Bilan et analyse -----	12
6. Enseignements dégagés -----	13
7. Conclusions et recommandations -----	13
Annexe 1. Etat financier du projet (cf. feuille Excel) -----	14
Annexe 2. Activités du projet en images -----	14-16

Résumé analytique

Le projet " Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata*/Afromosia dans les forêts du nord Congo", s'inscrivait dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action développé lors de l'atelier de Kribi/Axe thématique n°1/ améliorer la connaissance sur l'écologie et la sylviculture de *P. elata*, axe thématique n°2/ promouvoir des programmes de régénération assistés pour *P. elata*. L'état des lieux sur l'exploitation et la gestion de *P. elata*, fait au Congo, dans le cadre de la première activité du programme conjoint OIBT/CITES, " Inventaire d'aménagement de *P. elata*/Afromosia dans une forêt de production au Congo, en vue de sa gestion durable", avait clairement établi que *P. elata*, présentait des difficultés de régénération naturelle. Ce qui a donc conduit le Congo à soumettre ce projet à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), qui l'a inscrit dans son programme conjoint avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le problème à résoudre était de renforcer les peuplements de *P. elata* par la sylviculture.

L'objectif de cette activité a été de promouvoir la sylviculture de *P. elata* dans son aire de distribution au Congo.

Au cours de la mise en œuvre, quelques ajustements ont été opérés notamment, sur le choix des sites des travaux (limité aux seules UFA: Jua-Ikié et Tala-Tala), pour des raisons évidentes, étant donné que toute la problématique de suspension des exportations, est partie de ces UFA. Que les autres UFA, telles : Pokola, Kabo et Ngombe, ont déjà chacun un plan d'aménagement depuis 2005-2006-2007 qui a déjà pris en compte ses aspects de sylviculture, à l'exception de la société IFO dans l'UFA Ngombe qui s'est limitée au suivi de la dynamique des peuplements de *P. elata*.

Beaucoup de surcoûts au plan financier dus aux problèmes administratifs (organisation des ateliers, application des textes réglementaires dans les paiements des frais de déplacement et frais divers), les difficultés d'accès à la zone de l'activité, plus de 1100 et 1300 kilomètres de Brazzaville, sur un réseau routier très défectueux sur plus de la moitié du trajet. Les coûts élevés des Etudiants, en fonction du niveau académique.

Le résultat le plus pertinent du projet, c'est la faisabilité de la sylviculture de *P.elata*, dans les forêts du nord Congo, et son intériorisation par les deux sociétés forestières impliquées. Le taux de mortalité dans les plantations (12 hectares), est d'environ 3 à 4% , lorsqu'on sait que les jeunes plants sont exposés au broutage des animaux sauvages, à cause de leur forte teneur en Azote.

La pérennisation des acquis du projet dépendra d'une part, de la volonté de l'Etat à faire des concessions (compensation de la taxation sur *P.elata*), par exemple, et d'autre part, de la volonté de la société à rechercher des financements extérieurs, pour la poursuite de l'activité. Les enseignements tirés :

- il est possible de faire la sylviculture de *P.elata* en forêt dense ;
- les plants issues des graines, et des sauvageons, plantés dans le même milieu croissent normalement, très peu d'attaques biologiques.
- l' adhésion des sociétés forestières a été sans équivoque, car elles se sont pleinement impliquées ;
- les coûts trop élevés des travaux sylvicoles ;
- la difficulté de trouver les graines de bonnes qualité, même lorsque celles-ci ont été récoltées à la bonne période.

Tout en concluant qu'en dépit des difficultés rencontrées, le projet a été une bonne expérience, il a été recommandé ce qui suit :

- l'élaboration d'un projet d'envergure pour continuer à promouvoir la sylviculture de *P.elata*, au-delà des deux UFA ;

- Pour une contribution très significative des sociétés forestières, dans le projet et vu le statut de *P.elata* , le Gouvernement de la République du Congo, devait envisager, une compensation ou une réduction de certaines taxes (sur *Pericopsis elata*), au prorata du niveau de contribution de celles-ci dans l'activité (matérielle ou financière).

1. Identification du projet

1.1 Contexte

Depuis plus d'une décennie, la gestion durable des forêts du bassin de Congo fait l'objet d'une attention particulière de la Communauté internationale en raison de son importance écologique, économique et socioculturelle. Cette attention résulte de nombreuses sollicitations auxquelles ces forêts sont soumises et qui sont toutes d'origine anthropique. En effet, l'exploitation forestière et l'agriculture itinérante sur brûlis ont été identifiées comme les principales causes de dégradation des écosystèmes forestiers. De ce fait, la biodiversité de ces forêts est menacée et nécessite des actions conjuguées pour sa sauvegarde.

La forêt congolaise couvre environ 24.411.000 hectares et dispose d'une flore et d'une faune riches et variées. Les ressources floristiques sont évaluées à plus de 2.000 espèces végétales identifiées et classées. Parmi ces espèces, *Pericopsis elata*, de son nom pilote Assamela ou Afrormosia, est l'une de celles dont la gestion est soumise à des modalités spécifiques. En effet, *P. elata* fait l'objet d'une attention particulière au niveau du marché international du bois et est classée en annexe II de la Convention sur le Commerce Internationale des espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction, en sigle, CITES.

Le Congo est membre de la CITES depuis 1972. Mais ce n'est que dix (10) ans après, en 1982, qu'il a ratifié ladite Convention par loi n° 34/82 du 07 juillet 1982.

La présente activité rentre en droite ligne avec les activités Unités Pilotes d'Aménagement de Reboisement et d'Agroforesterie (UPARA). En effet, depuis une vingtaine d'années, le Gouvernement du Congo a mis en place un programme dénommé « Unités Pilotes d'Aménagement de Reboisement et d'Agroforesterie », en sigle UPARA, chargé du suivi de la régénération et des plantations forestières. Malgré le faible nombre d'activités menées en faveur de *P. elata*, ce programme reste un cadre idéal pour préserver et renforcer la régénération de *P. elata* dans le nord Congo. Les activités des UPARA sont les suivantes : (i) identification des zones dégradées ; (ii) identification des arbres semenciers ; (iii) récolte des graines de diverses essences ; (iv) conditionnement des graines ; (v) mise en place de pépinière ; (vi) reboisement des zones exploitées ou dégradées ; (vii) mise en place des plantations agro forestières et des vergers dans les zones de la série de développement communautaire ; (viii) délimitation des parcelles pilotes

d'observation et de suivi de la régénération naturelle ; (ix) suivi de l'ensemble des opérations sur le terrain.

L'activité rentre également en droite ligne avec le projet régional OIBT/CITES « s'assurer que le commerce international du bois de l'Afrormosia n'est pas préjudiciable à la conservation de cette espèce »/Plan d'action développé lors de l'atelier de Kribi/Axe thématique n° 1/ améliorer la connaissance sur l'écologie et la sylviculture de *P. elata*, axe thématique n° 2/ promouvoir des programmes de régénération assistés pour *P. elata*.

1.2 Origine et problème

Pericopsis elata/Afrormosia est une essence qui fait l'objet d'une sollicitude des pouvoirs publics du Congo, en raison de son inscription depuis 1992 en annexe II de la CITES. Son aire phytogéographique est limitée essentiellement dans le Nord du pays.

Depuis 2008, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et la CITES ont lancé un projet régional de renforcement des capacités des Gouvernements des pays du bassin du Congo en vue de la gestion durable de *P. elata*. Trois pays sont pour le moment concernés par cette action à savoir le Cameroun, le Congo, et la République Démocratique du Congo (RDC). Le projet est exécuté au niveau de chaque pays par des activités. Un total de 5 activités ont ainsi été financées dans le cadre de ce projet et distribué comme suit : Cameroun (2 activités), Congo (1), et RDC (2).

L'unique activité du Congo a consisté essentiellement à mener des inventaires en vue de la gestion durable de *P. elata* dans l'UFA Tala Tala. Trois études ont été menées à savoir celle sur l'état des lieux, le potentiel de *P. elata*, et l'adéquation entre la politique nationale et la convention CITES. Les résultats de ces études ont permis de dresser pour le Congo, son tout premier rapport d'avis de commerce non préjudiciable conformément aux procédures de la convention de Washington. L'analyse des données faite sur la base des inventaires réalisés par le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) en 1972, avait montré que la densité de *P. elata* était de l'ordre de 0,12 tige/ha pour l'ensemble des formations végétales couvertes par cet inventaire dans le nord Congo. Cette densité était alors supérieure à la valeur critique qui est de 0,05 tiges/ha et montrait de manière globale que l'espèce *P. elata* n'était pas menacée dans les forêts du nord-Congo. Par contre les inventaires réalisés récemment dans le cadre des travaux d'élaboration des plans d'aménagement, entre 2000 et 2005 ont révélé que *P. elata* était menacée dans les UFA Ngombé (0,005 tiges/ha), Pokola (0,004 tiges/ha) et Kabo (0,03 tiges/ha), avec une densité inférieure au seuil critique. Il devient dès lors urgent de mener des actions en vue de restaurer les populations de *P. elata* dans ces forêts du Nord Congo.

2. Objectif et stratégie d'exécution du projet

L'objectif global et spécifique de cette activité qui se confondent, est de promouvoir la sylviculture de *P. elata* dans son aire de distribution au Congo,

avec pour résultats :

- meilleures connaissances des paramètres biologiques et écologiques de *P. elata* ;
- la promotion de la sylviculture dans les concessions forestières (UFA Tala-Tala, Jua Ikié, Ngombé et Pokola) est faite ;
- publication des résultats de l'activité .

2.1 Situation souhaitée à l'issue de l'Activité

Au terme de cette Activité, les responsables des cellules d'aménagement, les techniciens et les ouvriers devront être à même de maîtriser la sylviculture de *P. elata* de manière à maintenir sur le long terme, la capacité de production de *Pericopsis elata* en vue d'assurer sa gestion durable.

2.2 Bénéficiaires visés

Les bénéficiaires ciblés sont les parties prenantes impliquées de près ou de loin au développement du secteur forestier, notamment les départements ministériels, les structures de recherche, d'enseignement supérieur et de développement, les sociétés forestières, les associations et les organisations non gouvernementales, les syndicats patronaux, les chambres de commerce, les organismes régionaux et internationaux, les institutions financières et les bailleurs de fonds.

Tous ces acteurs joueront chacun en ce qui le concerne, un rôle déterminant dans la mise en œuvre du projet.

- Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, est le maître d'œuvre du projet. De ce fait, il joue le rôle de régulation, de conception, de contrôle et de coordination des activités du projet ;

A cet effet, il lui revient les prérogatives de créer les conditions de la mise en œuvre du projet pour la gestion durable et rationnelle de *Pericopsis elata* ;

- Le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNI AF) est l'Agence d'exécution. Il travaillera en étroite collaboration avec le Service National de Reboisement (SNR), par le truchement de l'UPARA-CIB la Direction des Etudes et de la Planification, ainsi que la direction départementale de l'Economie Forestière de la Sangha qui constitue l'entité de base pour le contrôle et le suivi des activités du projet dans leur circonscription.

Les missions d'appui en matière d'aménagement de reboisement, et de recherche de *Pericopsis elata*, seront confiées aux structures ci-après :

- Le ministère de l'enseignement supérieur établira des relations avec le projet à travers les établissements d'enseignement supérieur comme la faculté des sciences (FS) et l'institut de développement rural (IDR).
- Les sociétés forestières seront tenues d'appuyer le projet et de fournir, au niveau des directions départementales ou des brigades forestières, les informations sur les activités du projet pour les questions de visibilité.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) évoluant dans les domaines de la protection de l'environnement, la reconstitution de la nature, la conservation de l'environnement ; la sensibilisation relative à la gestion durable des forêts et la connaissance des ressources forestières seront impliquées dans le projet ;
- Les organisations internationales telles que L'OIBT et la CITES apporteront respectivement leur appui financier et leur assistance en vue d'assurer la bonne marche du projet ;

2.3 Risques

Le risque potentiel prévisionnel reste la possibilité de voir être endommagés, par les chasseurs et les animaux, les jeunes tiges dégagés et les plants introduits de *Pericopsis elata*, dans les zones enrichies, notamment au niveau des forêts non exploitées, des pistes de débardage et des trouées.

2.4 Résultats attendus

Objectif spécifique

Promouvoir la sylviculture de *Pericopsis elata* dans les forêts du département de la Sangha (nord Congo).

Les résultats attendus de cette activité sont :

1. les paramètres biologiques et écologiques de *P. elata* sont mieux connus;
2. la sylviculture est promue dans les concessions forestières (UFA Tala-Tala, Jua Ikié, Ngombé et Pokola) ;
3. les résultats de l'activité sont publiés

Au cours de la mise en œuvre de l'activité, les réajustements suivants ont été opérés :

- Le choix des sites : l'activité n'a été menée que dans les seules UFA Jua-Ikié et Tala-Tala, d'abord parce que, toute la problématique au Congo, est partie de cette zone de l'aire de distribution de *Pericopsis elata* (suspension et interdiction

de vente et de circulation de bois de *P.elata* et dérivés en provenance de la République du Congo , dans toute l'espace de l'Union Européenne, de 2016 à 2012) Tout le stock exporté par le Congo, ne vient que de ces deux UFA, car elles seules exploitent *P.elata*. Il est donc apparu impérieux de s'intéresser d'abord à ces UFA (comme zone pilote).

Ensuite, les UFA attribuées à la société Congolaise Industrielle des Bois (CIB/OLAM), notamment Pokola, Kabo, disposent déjà chacune un plan d'aménagement forestier durable, et sont certifiées FSC. A ce titre, elles disposent des programmes de sylviculture qui prennent en compte tous ces aspects, avec la mise en place des Unités pilotes d'aménagement de reboisement et d'agroforesterie (UPARA) depuis quelques années déjà, dans lesquels *P.elata* a déjà obtenu des résultats encourageants.

Dans l'UFA Ngombé, la situation est plus ou moins semblable avec celle de CIB/OLAM, à seule différence , ici l'accent est mis sur le suivi de la dynamique des quelques peuplements résiduels existants.

En fin, avec les moyens disponibles, il n'était pas possible de mener cette activité à l'échelle de toute l'aire de distribution de *P.elata*, c'est-à-dire sur les quatre UFA.

- au niveau financier, il ya eu beaucoup de surcoûts dus aux problèmes administratifs (organisation des ateliers, application des textes réglementaires dans les paiements des frais de déplacement et frais divers), les difficultés d'accès à la zone de l'activité, plus de 1100 et 1300 kilomètres de Brazzaville, sur un réseau routier très défectueux sur plus de la moitié du trajet. Les coûts élevés des services locaux etc. Le traitement des étudiants (selon leur niveau d'Etudes).

3. Degré de réalisation du projet (éléments du projet planifiés et exécutés)

	Prévus	Réalisés	Ajouté/omis durant la mise en oeuvre
Objectif global	Promouvoir la sylviculture de <i>P. elata</i> dans son aire de distribution au Congo	Sur une partie de l'aire de distribution	
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - meilleures connaissances des paramètres biologiques et écologiques de <i>P. elata</i> ; - la promotion de la sylviculture dans les concessions forestières (UFA Tala-Tala, Jua Ikié, Ngombé et Pokola) est faite ; - publication des résultats de l'activité 	<p>Etudes sur l'écologie, la biologie, la phénologie, les sols et les maladies se rapportant à <i>P. elata</i>, sont réalisées validées en atelier national et sont donc disponibles.</p> <p>Elle a été promue dans les deux UFA (Jua-Ikié et Tala-Tala)</p> <p>Seules les études des consultants constituent les résultats disponibles</p>	<p>Ajout: il a été recommandé lors de l'atelier de continuer les observations sur la phénologie sur une période plus ou moins longue, ainsi que les essais d'autre méthode de sylviculture</p> <p>-</p> <p>-</p>

		Les résultats des plantations ne sont pas encore publiés. Ces plants font l'objet d'une observation, cependant quelques données existent déjà	-
Calendrier :			
Date de lancement du projet	Septembre 2013- Mars 2015	Décembre 2015	
Durée	18 mois	27 mois	Ajout : neuf (09) mois
Montant total des dépenses	194 822,31	192834,15	
Analyse des apports mobilisés			

4. Résultats du projet, participation des bénéficiaires visés

Le projet "Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata*/Afromosia dans les forêts du nord Congo, a eu pour résultats :

- la mise en place de douze (12) hectares de plantation de *P.elata* , dans deux Unités Forestières d'Aménagement (UFA) à savoir Jua-Ikié et Tala-Tala dans le Département de la Sangha ;
- les études rédigées par les consultants, notamment : sur la Biologie, la phytopathologie, la Pédologie et la sylviculture. Les résultats de ces études sont disponibles , et ont été validées en atelier interministériel
- la poursuite des mensurations des arbres dans les dispositifs permanents, en partenariat avec l'Université Marien NGOUABI, avec à la clé les premiers résultats des accroissements diamétriques ;
- mise en place d'un comité scientifique, chargé de suivre le travail des consultants, comme recommandé lors de l'atelier de validation des études ;
- la Coordination du programme continue d'assister le Ministère de l'économie Forestière et du Développement Durable, dans l'élaboration des Avis de commerce non préjudiciable

5. Bilan et analyse

En somme, c'est un projet bien monté parce que la thématique était bien connue avec des objectifs bien définis, une stratégie de mise en oeuvre, à l'origine bien élaborée, bien qu'ayant connue une légère modification dans la pratique, et des acteurs bien identifiés. Le calendrier a connu beaucoup d'entorses, des suites de l'atelier de validation des études, qui avaient formulé des recommandations, entre autre, d'expérimenter de façon significatives l'usage des graines, plutôt que d'avoir privilégié les sauvageons, et faire des compléments d'informations sur le rapport de Biologie et Ecologie, par le Consultant. Il n'y a pas eu influence extérieure. Hormi les ONG et Associations de conservation et/ou de développement, les autres partenaires ont pris part active dans la mise en oeuvre de l'activité. L'UPARA de CIB/OLAM, est presque en état d'abandon, faute de financement, non pas par la société, mais faute de comité de pilotage qui approuve les programmes et budgets, et ceci depuis quelques années. Il ne s'exerce qu'un service dit minimum, au point où, cette structure n'a pas contribué efficacement à l'activité, mais a fourni tout de même des informations précieuses.

6. Enseignements dégagés

Les études menées à ce jour, notamment, les inventaires forestiers conduits par le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) qui ont servi de base pour la division du domaine forestier national en secteurs, les secteurs en zones et les zones en Unités Forestières d'Aménagement et ceux réalisés par les sociétés forestières, avec l'appui des bureaux d'études, sous la supervision de l'Administration forestière, ont montré clairement que *Pericopsis elata*, au plan national n'est pas menacé. Cependant les mesures conservatoires prises, notamment la législation et la réglementation (fixation des diamètres d'exploitabilité, l'élaboration de l'Avis de commerce non préjudiciable et la fixation des quotas doivent être appuyées par des actions sylvicoles.

Au cours du projet quelques enseignements majeurs :

- il est possible de faire la sylviculture de *P.elata* en forêt dense ;
- les plants issues des graines, et des sauvageons, plantés dans le même milieu croissent normalement, très peu d'attaques biologiques.
- l'adhésion des sociétés forestières a été sans équivoque, car elles se sont pleinement impliquées ;
- les coûts trop élevés des travaux sylvicoles ;
- la difficulté de trouver les graines de bonne qualité, même lorsque celles-ci ont été récoltées à la bonne période.

7. Conclusions et recommandations

Le projet " Promotion de la sylviculture de *P.elata* dans les forêts du nord Congo" a jeté les bases d'un processus qui devrait avoir un caractère irréversible, car il va de l'intérêt de la République du Congo, à pérenniser l'espèce, maintenant qu'un large public est informé sur la question, en premier l'Administration forestière, en tant garant de la gestion des ressources forestières, les sociétés forestières et les associations oeuvrant dans la conservation. Cette expérience pilote somme toute première au Congo de base pour les actions souhaitées à venir. C'est pourquoi nous formulons quelques recommandations, entre autres :

- l'élaboration d'un projet d'envergure pour continuer à promouvoir la sylviculture de *P.elata*, au-delà des deux UFA ;

- Pour une contribution très significative des sociétés forestières, dans le projet et vu le statut de *P.elata*, le Gouvernement de la République du Congo, pourrait envisager, une compensation ou une réduction de certaines taxes, au prorata du niveau de contribution de celles-ci dans l'activité (matérielle ou financière).

Bien que beaucoup de difficultés ont été rencontrées, il sied de dire que ce projet a été une bonne expérience.

Annexe 1. Etat financier du projet (cf. feuille Excel)

Annexe 2. Activités du projet en images



Photo n°1 : Modèle de panneau d'indication des limites géographiques de l'aire du projet



Photo n° 2 : Graines de P.elata/Afrormosia



Photos n° 3 : Graines de P.elata/Afrormosia



Photos n° 4 et 5 : Préparation de la pépinière, et jeunes plants en pots



*Photo n° 6 : pied de *P.elata* âgé de 12 mois*



*Photo n° 7 : mensuration d'un pied de *P.elata*, dans un dispositif de suivi.*

